



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 juillet 2005  
Français  
Original: arabe

---

## Cinquante-neuvième session

Points 53, 54 et 55 de l'ordre du jour

### **Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes**

#### **Renforcement du système des Nations Unies**

**Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire**

### **Note verbale datée du 15 juillet 2005, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la proposition du colonel Muammar Kadhafi concernant le problème du Conseil de sécurité et la réforme de l'Organisation des Nations Unies pour ce qui concerne l'Afrique et le monde (voir annexe).

La Mission permanente de la Jamahiriya arabe libyenne souhaiterait que le texte de la présente note et de son annexe soit distribué comme document de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, au titre des points 53, 54 et 55 de l'ordre du jour.



**Annexe à la note verbale datée du 15 juillet 2005,  
adressée au Secrétaire général par la Mission permanente  
de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Le problème du Conseil de sécurité et la réforme  
de l'Organisation des Nations Unies  
pour ce qui concerne l'Afrique et le monde**

Le problème du Conseil de sécurité en ce qui concerne l'Afrique, indépendamment de la réforme de l'Organisation des Nations Unies et de l'élargissement du Conseil tels qu'ils sont actuellement proposés, est que l'Afrique doit avoir un siège permanent au Conseil de sécurité car c'est le seul continent qui n'a pas ce privilège. Elle y a droit, même sans réforme et sans élargissement.

Dans la phase actuelle de la réforme de l'Organisation, les États d'Afrique sont dans la même situation que les autres États aspirant à un siège permanent au Conseil de sécurité. En d'autres termes, le droit de l'Afrique à une représentation permanente est acquis depuis la dernière phase et constitue une dette dont le monde doit s'acquitter.

Dans le cadre de la nouvelle phase, outre le siège permanent susmentionné, l'Afrique a le droit d'entrer en compétition avec les autres continents déjà dotés de sièges permanents et de réclamer des sièges supplémentaires, étant donné que l'acquisition par l'Afrique d'un autre siège permanent n'entre pas dans les calculs précédents.

C'est uniquement grâce au continent africain et à son appui qu'un État d'Afrique deviendra membre permanent du Conseil de sécurité. Ainsi, tout siège permanent qu'on pourra obtenir doit être attribué à l'Union africaine et mis au service du continent, d'où l'inutilité de la concurrence à laquelle se livrent les États, chacun d'entre eux considérant que l'acquisition d'un siège permanent lui permettrait de servir ses propres intérêts. Dans le cas de figure que nous proposons, même la rotation n'aura plus d'importance. Il n'y aura pas non plus de différence ou de préférence entre les États, et il vaudra mieux alors choisir le plus petit État du continent s'il n'exploitera pas sa position pour servir ses intérêts nationaux.

Cette solution permettrait de servir les intérêts du continent, de préserver son unité et de lui éviter les désaccords et les divisions engendrés par la concurrence. Pour résoudre les problèmes suscités par la réforme de l'ONU et l'élargissement du Conseil de sécurité, tous les membres de l'Union africaine doivent donc signer un accord prévoyant d'attribuer le siège permanent à l'Union africaine et non pas à tel ou tel État, avec ou sans rotation, et s'engager à le respecter.

Par ailleurs, si les nouveaux membres permanents du Conseil de sécurité ne disposent pas du droit de veto, le siège permanent ne présentera pas d'intérêt et l'on pourrait y renoncer en échange d'un plus grand nombre de sièges pour l'Afrique. À titre d'exemple, si, par le passé, on avait deux sièges en permanence, il faudrait à l'issue de la réforme de l'ONU et de l'élargissement du Conseil de sécurité qu'on en ait quatre ou cinq, et les États représentant l'Afrique se relaieraient tous les deux ans.

S'agissant du siège permanent de l'Afrique, comme nous l'avons mentionné au départ, il s'agit d'un droit acquis depuis la dernière phase, l'Afrique étant le seul continent à ne pas disposer d'un membre permanent au Conseil de sécurité. Et comme nous l'avons également mentionné, il faudra que tous les membres de l'Union africaine respectent l'accord qu'ils auront signé à ce propos.

Si un État d'Afrique cherche à obtenir ce siège pour lui seul ou à concourir avec d'autres États à cette fin, ce sera regrettable, car il faut bien souligner que l'État concerné n'aurait aucune chance d'accéder à ce siège s'il n'était pas africain.

Sur le plan mondial, nous avons commencé à penser tout haut à réformer l'ONU dans son ensemble, sans nous limiter à l'un de ses organes, car il ne faut pas sous-estimer la gravité et l'importance de la question. L'Organisation des Nations Unies, c'est l'Assemblée générale, et non le Conseil de sécurité. L'ONU englobe le Conseil économique et social, la Cour internationale de Justice, d'autres conseils et d'autres institutions spécialisées dans divers domaines, y compris le Conseil de tutelle. Il ne s'agit pas seulement d'élargir le Conseil de sécurité. Ce qui a été proposé à la communauté internationale, c'est une réforme de l'Organisation, et le fait de limiter le débat au Conseil de sécurité est contraire à l'objectif même de la réforme, surtout en ce qui concerne l'Assemblée générale, qui représente les nations du monde entier. Comment pouvons-nous demander aux États de créer des parlements et de les doter de pouvoirs, et exiger des gouvernements qu'ils se soumettent à ces parlements et qu'ils exécutent les textes établis par les législateurs, puis faire autrement à l'ONU, où le parlement mondial, à savoir l'Assemblée générale, n'est qu'une tribune d'orateurs? Nous ne pouvons pas promouvoir la démocratie dans le monde alors que, à l'ONU même, nous agissons d'une manière non démocratique qui nous empêche de réaliser la justice. Pour remédier à cette situation et assurer la démocratie, il faut transférer les pouvoirs du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale. Ainsi, la concurrence n'aura plus d'importance, car chaque État aura son propre siège permanent à l'Assemblée générale.

Si cette solution n'est pas retenue, il faudra alors abolir l'Assemblée générale et économiser les montants dépensés pour la faire fonctionner, par respect pour les pays qui sont à présent dédaignés, et ne conserver que le Conseil de sécurité. Il sera alors logique d'envisager d'élargir le Conseil de sécurité et de renforcer son autorité. Il faut qu'il y ait de l'égalité dans l'injustice ou alors une réduction du degré d'injustice dans les textes émanant du Conseil de sécurité.

### **Problèmes de l'élargissement du Conseil de sécurité**

Il est évident qu'en adoptant les mesures proposées actuellement pour l'élargissement du Conseil de sécurité, on mépriserait les Membres de l'ONU et on duperaient les nations et les peuples en sous-estimant leur intelligence. Il est clair qu'on n'a pas vraiment l'intention de réformer l'Organisation puisqu'on écarte l'idée de réformer l'Assemblée générale. Ce qu'on propose à présent, c'est d'octroyer des sièges à un certain nombre de nouveaux États, des sièges sans intérêt puisque leurs occupants ne bénéficieront pas du droit de veto. Il semble qu'il y ait un manque de loyauté et de sérieux dans la manière de présenter la question car, on le sait bien, accorder le droit de veto aux nouveaux membres risque de modifier les équilibres régionaux et internationaux existants, d'engendrer des querelles et des problèmes sans fin et d'entraîner le monde dans une guerre froide qui ne tarderait pas à s'enflammer. À titre d'exemple, si l'on octroie à l'Allemagne un siège

permanent sans faire de même pour l'Italie et si, pour contenter cette dernière, on lui accordait le même privilège, toujours sans droit de veto, elle ne s'indignerait pas. Cela vaut aussi pour l'Inde et le Pakistan ou le Japon s'ils obtiennent un siège permanent mais pas l'Indonésie. Par ailleurs, les États qui n'obtiendront pas un siège feront tout pour atténuer les privilèges liés à ce siège. Ainsi, d'une façon diplomatique, on voudra faire croire que le Conseil de sécurité s'est élargi alors qu'il n'en sera rien, et le Conseil continuera de gouverner le monde par l'intermédiaire de ses membres dotés du droit de veto.

En dernière analyse, il y a cinq États qui dirigent l'ONU et le monde. Les autres ne sont qu'un décor. Pour préserver leur dignité, ils devraient quitter l'ONU et laisser seuls les cinq membres permanents du Conseil de sécurité pour que la vérité éclate au grand jour. L'Organisation des Nations Unies se résume à cinq États, pourquoi le cacher? Nous devrions plutôt dévoiler la vérité et la montrer au monde telle qu'elle est, sans fard et sans tromperie.

---